

Dialogue social avec les plateformes VTC : un paquet de garanties inédites autour des revenus des chauffeurs

- Une garantie de revenus horaires minimum de 30€ net
- Une garantie de revenu kilométrique de 1€ net par kilomètre
- Une augmentation du revenu minimum net par trajet passant de 7,65€ à 9€

Paris, le 19 décembre 2023 - Les fédérations de plateformes de VTC, l'API et la FFTPR, ont signé ce jour avec les organisations représentatives de chauffeurs un nouvel accord sectoriel sur les revenus. Cet accord, né du mécanisme du dialogue social, met en place des garanties inédites comprenant : une garantie de revenus horaires minimum de 30€, une garantie de revenu kilométrique de 1€/km ainsi qu'une augmentation du revenu minimum net par trajet.

Après les accords sur le revenu net minimum par trajet en janvier et sur les désactivations en septembre, un accord d'envergure autour des revenus des chauffeurs VTC vient d'être signé. Il ambitionne de répondre aux demandes des chauffeurs de plus grande prévisibilité et de mise en place d'un filet de sécurité financière, les revenus étant leur sujet de préoccupation numéro un. Il met ainsi en place de nouvelles garanties inédites qui s'appliqueront sur toutes les plateformes VTC :

- **Un revenu horaire minimum de 30€/h net** : Au cours de ce cycle de discussions de huit mois, les négociateurs avaient pour projet de fixer un standard de revenus en activité qui serait supérieur au SMIC des salariés, une fois les frais professionnels déduits. Ils ont pour cela échangé sur des indicateurs permettant d'évaluer un niveau de revenu minimum et confronté leurs estimations des frais professionnels (carburant, cotisations sociales, assurances, etc.). Ils ont ainsi déterminé un revenu horaire minimum de 30€/h net.
- **Une garantie de revenu kilométrique de 1€/km** : A ce revenu horaire minimum, s'ajoute une garantie de revenu kilométrique qui permettra de faire en sorte que toutes les courses rapportent au moins 1€ net par kilomètre. Par exemple, une course de 30km permettra de générer un revenu d'au moins 30€, après déduction des frais de service de la plateforme.
- **Une revalorisation du revenu net minimum par trajet** : Mis en place au 1er février 2023, le revenu net minimum par trajet perçu par les chauffeurs va être revalorisé au 1er février 2024. Il va ainsi passer de 7,65€ à 9€ et restera stable sur les deux prochaines années. Cette revalorisation du revenu minimum va continuer à améliorer l'acceptation des courses de moins de 3km et à en réduire le temps d'attente moyen.

Veruschka Becquart, Présidente de l'Api, déclare : *"Aujourd'hui, nous avons réussi collectivement à franchir un nouveau cap du dialogue social dans l'intérêt des chauffeurs. La mise en place d'un revenu horaire minimum permet d'allier la prévisibilité et la sécurité financière du salariat tout en maintenant la flexibilité et la liberté de l'indépendance."*

Yves Weisselberger, Président de la FFTPR, commente : *"Le paquet de garanties sur lequel nous venons de nous mettre d'accord prouve la solidité du dialogue social sectoriel à la française dans le secteur des plateformes. Très loin des faux débats que certains tentent d'imposer sur un salariat que l'immense majorité des chauffeurs rejette, nous démontrons que les plateformes sont à l'écoute des priorités des chauffeurs VTC. Le sujet clé des revenus est complexe mais nous avons réussi à établir un standard ambitieux."*

À propos de l'Api

Le développement du travail indépendant s'est accéléré ces dernières années, renforcé notamment par l'apparition d'intermédiaires numériques qui simplifient les mises en relations et offrent de nouvelles opportunités économiques. Les membres de l'API (Uber et Caocao pour le secteur des VTC) sont convaincus du rôle essentiel joué par les plateformes pour l'économie française. Depuis 2019, ils se sont regroupés en association pour travailler ensemble sur des sujets fondamentaux (tels que la rémunération des travailleurs indépendants, leur protection sociale, leur formation, ou encore l'instauration d'un dialogue social de qualité), faire entendre leur voix, et contribuer à l'invention du travail indépendant de demain.

À propos de la FFTPR

La Fédération Française du Transport de Personnes sur Réservation (FFTPR) regroupe les principales plateformes VTC européennes qui opèrent en France : Allocab, Bolt, Free Now, Heetch, LeCab et Marcel.

Depuis 2016, la FFTPR échange avec l'ensemble des parties prenantes du secteur (administration, cabinets ministériels, élus locaux, chauffeurs, usagers...), apporte son expertise, et formule des propositions afin de faire entendre la voix du secteur VTC dans toutes ses composantes.

Contact presse: Rym Saker / rym.saker@uber.com